

GUIDE DE RECYCLAGE DES LAMPES

Nous utilisons tous des lampes pour nous éclairer dès que la lumière naturelle est insuffisante. Certaines de ces lampes - du fait de leur composition – doivent être recyclées lorsqu'elles sont en fin de vie. 90% de leurs composants sont recyclables mais elles contiennent une infime quantité de mercure, substance potentiellement dangereuse. Il est donc nécessaire de les collecter afin de les faire traiter séparément des autres déchets

Les lampes qui se recyclent

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole « poubelle barrée », signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, ni dans le conteneur à verre.

Quelques exemples :



Que deviennent vos lampes usagées ?

Les lampes sont collectées par Récyllum, l'éco-organisme à but non lucratif agréé par les pouvoirs publics pour l'élimination des lampes usagées. Il est chargé d'organiser la collecte et le recyclage des lampes usagées en France. La collecte et le recyclage sont totalement financés par l'éco-contribution que chacun finance en achetant une lampe neuve.



Où déposer vos lampes usagées en déchetteries :

Les lampes usagées peuvent être déposées dans les deux déchetteries du territoire (Courcelles-Chaussy et Courcelles-sur-Nied) dont vous trouverez les horaires d'ouverture ci-après :

	COURCELLES-CHAUSSY	COURCELLES-SUR-NIED	AVANCY
Lundi	13h30 – 18h30	Fermée	Fermée
Mardi	Fermée	13h30 – 18h30	Fermée
Mercredi	13h30 – 18h30	Fermée	8h00 – 12h00 14h00 – 18h00
Jeudi	Fermée	13h30 – 18h30	Fermée
Vendredi	13h30 – 18h30	Fermée	8h00 – 12h00 14h00 – 18h00
Samedi	9h00 – 12h00 13h30 – 18h30	9h00 – 12h00 13h30 – 18h30	8h00 – 12h00 14h00 – 18h00
Dimanche	Fermée	Fermée	Fermée

En magasin

Tout magasin qui vend des lampes a l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients (commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage, etc.). Liste des magasins disponible sur www.malampe.org.

